

LA POUPONNE

N° 91 mars 2018

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 MARS 2018 - EXTRAITS

Convention de mise à disposition d'une solution de dématérialisation des marchés publics :

Pour faciliter l'accès des PME aux marchés publics et dans un souci de simplifier les démarches administratives des entreprises, le Conseil Départemental a décidé de créer une plateforme de dématérialisation des marchés publics, mise à disposition gratuitement auprès des communes de l'Ain. Le conseil municipal à l'unanimité accepte de signer la convention avec le Département de l'Ain.

Achat de terrain :

Un projet de raccordement de la voie verte à la Viarhônga entre la commune de Lagnieu et la commune de Saint-Sorlin-en-Bugey est en cours. Pour se faire, il est nécessaire que la commune de Saint-Sorlin-en-Bugey achète entre 450 et 500 m² de terrain sur la parcelle ZA 144 pour un montant de 500 €. Les frais de bornage compris entre 1000 et 1200 € et de notaire seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal par 10 voix pour, 1 contre et 1 abstention approuve l'achat entre 450 et 500 m² de terrain pour un montant de 500€, en sus les frais de notaire et bornage s'y rapportant.

Convention de portage foncier et de mise à disposition pour les parcelles B 767 et B 766 :

L'EPF de l'Ain a procédé à l'acquisition, sur demande de la commune (suite à DIA et délibération en date du 22/12/20017), de deux tènements immobiliers, l'un situé 51 Grande Rue (parcelle B 767) et l'autre situé 49 Grande Rue (parcelle B 766) sur la base d'une évaluation communiquée par le Service de France Domaine, soit la somme de 35 000 € HT (frais de notaire et autres en sus).

Ces acquisitions permettront à la commune de sécuriser la RD 122 (à cet endroit le plus étroit) en écroulant les bâtiments. Par convention, la commune s'engage à racheter ces tènements immobiliers à l'EPF de l'Ain au terme d'un portage de 4 années, et au paiement, chaque année des frais de portage correspondant à 1,50 % l'an, du capital restant dû.

A l'unanimité le conseil municipal approuve les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain, en particulier, le mode de portage de cette opération et les modalités financières.

Convention de portage foncier et de mise à disposition pour la parcelle B 528

L'EPF de l'Ain a procédé à l'acquisition, sur demande de la commune, d'un terrain nu de 545 m² situé A l'Epiez (parcelle B 528) sur la base d'une évaluation communiquée par le Service de France Domaine, soit la somme de 21 800 € HT (frais de notaire et autres en sus). Cette acquisition permettra à la commune de développer son projet de réalisation d'équipements publics et de logements sociaux. Par convention, la commune s'engage à racheter ce tènement immobilier à l'EPF de l'Ain au terme d'un portage de 4 années, et au paiement, chaque année des frais de portage correspondant à 1,50 % l'an, du capital restant dû.

A l'unanimité le conseil municipal approuve les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain, en particulier, le mode de portage de cette opération et les modalités financières.

PERISCOLAIRE



Quel avenir pour l'association du Péricolaire ?

Pour en discuter, pour faire en sorte que le péricolaire existe encore à la rentrée 2018/2019, une **Assemblée Générale est organisée le 05/04/2018 à 19h (salle du péricolaire)**

Nous conseillons vivement à tous les parents concernés de venir, qu'ils aient aujourd'hui des enfants au péricolaire ou qu'ils prévoient d'utiliser le péricolaire l'année prochaine.

Par ailleurs, dès maintenant, l'association a également besoin de bénévoles qui seraient prêts, en cas d'absence d'une des animatrices, à la remplacer. Toutes les personnes adultes sont les bienvenues.

TRAVAUX VOIRIE



Les travaux rue Sous le Bourg et rue de Breuvant ont pris du retard suite aux intempéries

Fin de travaux prévu le 15/07/18.

Les riverains seront prévenus des fermetures de voies afin d'organiser le stationnement et sorties de propriétés.

POINT A TEMPS :

Ces travaux ne peuvent être faits actuellement. En effet, ils nécessitent un arrêt total de la pluie sur une durée minimum de 3 jours consécutifs. Ces conditions ne sont pas remplies à ce jour. Merci de patienter jusqu'à l'arrivée des beaux jours.

APPARTEMENT COMMUNAL



La Mairie informe qu'un logement de type F4 est libre depuis 1^{er} Novembre 2017. Les personnes intéressées sont priées de déposer une demande écrite au secrétariat de Mairie.

ECOLE



INSCRIPTIONS :

Pour la rentrée scolaire de septembre 2018, les parents domiciliés sur la commune peuvent dès à présent venir inscrire leurs enfants (enfants non encore scolarisés) en se présentant en mairie avec les documents suivants :

le livret de famille, un justificatif de domicile, un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge et un certificat de radiation (si changement d'école).

L'inscription doit être faite au plus tard au mois de juin précédant la rentrée scolaire.

Pour tous renseignements : contacter la mairie

NETTOYAGE DE PRINTEMPS



Rendez- vous le samedi 28 avril à 9h sur le parking du foyer communal.
Pensez à vous munir d'un gilet jaune de sécurité !
Les gants et les sacs poubelle sont fournis par la municipalité.
Un casse-croûte bien mérité sera ensuite offert aux bénévoles présents, terminant ainsi une journée de participation au respect de l'environnement.

AGENDA



MARS :

Le samedi 17 : Paëlla sou des écoles

Le lundi 19 : Cérémonie guerre d'algerie 18h00 devant le monument aux morts

A partir du 15 : inscriptions à l'école

AVRIL :

Le jeudi 05 : AG du périscolaire à 19h00

Le lundi 09 : Conseil municipal

Le vendredi 20 : distributions des sacs jaunes aux ateliers municipaux

Le samedi 28 : Nettoyage de printemps



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mardi et Vendredi : de 15h à 18h - Jeudi : 8h30 à 12h - Tel : 04.74.35.73.78

Adresse email secrétariat mairie : mairiestso@orange.fr

Site Internet : <http://www.saint-sorlin-en-bugey.info>

Commission Communication : lapouponne01@gmail.com



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :

Tous les vendredis de 16h à 19h